

# Groupes de pression et intégration européenne

Autor(en): **Sidjanski, Dusan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385399>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Groupes de pression et intégration européenne

Par *Dusan Sidjanski*,

professeur à l'Université de Genève et à l'Institut d'études européennes

Bien que la Suisse ne soit pas membre de la Communauté économique européenne (CEE), mais de l'Association européenne de libre échange, il est évident que l'intéressant rapport du professeur Sidjanski, de l'Université de Genève, que nous reproduisons intégralement, concerne également notre pays. Les problèmes posés aux «groupes de pression face à l'intégration européenne», discutés à Bruxelles, se posent avec la même acuité chez nous. La question posée par l'auteur: «Pourquoi les syndicats sont-ils moins actifs et moins solidaires au plan européen?» mérite une réponse que le Comité syndical consultatif de la CEE donnera certainement au moment opportun. Peut-être est-ce le fait qu'il est encore trop réduit à la portion congrue. Nous voudrions cependant constater d'ores et déjà que le Comité syndical consultatif du Marché commun déploie une activité beaucoup plus grande qu'elle n'apparaît ici. On peut même dire que la coopération syndicale sur le plan international continue à s'accroître dans le cadre de la CISL et de son organisation régionale européenne, de l'OCDE et même de la Conférence internationale du travail. Les attaches trop étroites de certaines internationales syndicales à une doctrine politique rigide, quand ce n'est pas l'asservissement, en train d'ailleurs de se relâcher, à une grande puissance mondiale en quête de l'hégémonie mondiale, explique d'autre part l'action séparée inéluctable de celles qui entendent rester indépendantes et libres.

*Réd.*

L'Association des Instituts d'études européennes vient d'organiser les 21 et 22 janvier de cette année avec le concours du Service commun de presse et d'information, une réunion de travail consacrée aux recherches sur les groupes dans le cadre de l'intégration européenne. L'objet de cette réunion a été:

- de permettre aux chercheurs qui se consacrent à ces questions de confronter leurs travaux et d'examiner ensemble les problèmes qu'ils soulèvent, ainsi que de comparer leurs méthodes et leurs résultats;
- de dresser un bilan des lacunes et de suggérer des orientations pour des recherches à venir;
- de proposer des modalités de coopération entre instituts et chercheurs et, si possible, d'entreprendre à titre d'expérience une recherche en commun.

## *1. L'échelon national*

Sur ce plan, on a procédé par pays en essayant de déterminer ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui reste à faire. Dans un deuxième temps, on a regroupé en guise de conclusion des hypothèses et problèmes généraux, puis formulé quelques suggestions.

Les *Pays-Bas* sont couverts par deux travaux de recherches en cours : la recherche collective entreprise par l'Europa Institut d'Amsterdam et la thèse de M. R. de Bruin<sup>1</sup>. Contrairement à l'impression qui se dégage de l'enquête par interviews effectuée, a titre préliminaire, par l'Europa Institut, certains participants ont fait observer que les relations entre autorités publiques et groupes d'intérêt sont plus développées aux Pays-Bas que dans la plupart des autres pays européens.

L'intensité de ces rapports varient selon les ministères, secteurs et groupes.

En *Belgique*, le terrain reste en bonne partie inexploré. L'ouvrage de M<sup>me</sup> Loeb sur le *Patronat industriel belge et la CEE*<sup>2</sup> ouvre la voie tout en se limitant à l'analyse des attitudes. Les efforts présents paraissent insuffisants pour le lieu d'observation privilégié qu'est Bruxelles, centres des activités communautaires et siège de nombreuses organisations socio-économiques.

En *France*, les recherches se multiplient. L'ouvrage de M. Szokoloczy-Syllaba sur les *Organisations professionnelles et le Marché commun*<sup>3</sup> constitue un modèle du genre. Des thèses en préparation à l'Institut d'études politiques de Paris visent à couvrir les principaux secteurs (patronat, forces agricoles), bien que les syndicats soient encore en quête d'un auteur.<sup>4</sup> A la fois par leur optique et leurs méthodes, ces recherches apportent une contribution de valeur à l'étude des groupes dans le cadre de l'intégration.

Rien de comparable en *Italie*. Le rapport de M. Gori est un constat de carence. Et pourtant, le « cas italien » n'est pas sans offrir des aspects attrayants pour le chercheur : distinction entre patronat privé et semi-public, dédoublement de certains organismes (Rome et Milan), traits spéciaux de l'organisation agricole, rôle de l'église catholique dans l'intégration européenne, ainsi que celui des groupes de promotion plus nombreux et plus actifs qu'ailleurs.

En *Allemagne*, divers travaux ont été entrepris notamment aux universités de Bonn et de Tübingen.<sup>5</sup> La discussion a montré que les effets de l'intégration sur les groupes varient dans le temps et selon la nature de ceux-ci : ainsi, par exemple, la création de la CEE ren-

<sup>1</sup> Les Pays-Bas et l'intégration européenne depuis 1958, Institut d'études politiques de Paris.

<sup>2</sup> Institut de sociologie, Bruxelles, 1965, 168 p.

<sup>3</sup> Thèse soutenue à l'Institut universitaire des hautes études internationales de l'Université de Genève et publiée par les Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques en 1965.

<sup>4</sup> Patrick Harper étudie le *Patronat et l'intégration européenne*, tandis qu'Hélène Louet analyse les *forces agricoles françaises face au Marché commun*.

<sup>5</sup> Voir les Cahiers verts de l'Institut de la Communauté européenne pour les études universitaires.



force dans une première phase le «Bundesverband der deutschen Industrie» (BDI); dans une deuxième phase, tandis que les fédérations composées de moyennes et petites entreprises continuent à s'appuyer sur l'organisation centrale, les autres fédérations développent, en revanche, leurs structures aux dépens du BDI. Ces différences se répercutent sur les moyens de pression et d'information.

Pour l'Angleterre, les travaux de Miss Camps sur l'Angleterre et le Marché commun offrent un cadre de référence et la thèse de M. H. Schneider entreprend l'étude des groupements professionnels. Lors de la discussion, on a soulevé la question de l'influence que les structures des organisations continentales pourraient exercer, par l'intermédiaire des groupes européens, sur les structures anglaises. On a observé que, dès à présent, celles-ci participent aux activités des associations de l'AELE et parfois, à divers titres, de la CEE.

## 2. Le plan européen <sup>6</sup>

Ignorant l'acte gratuit, les groupes socio-économiques ou les groupes d'affaires s'organisent et agissent à l'échelle des pouvoirs réels. On peut donc présumer qu'un certain parallélisme existe entre pouvoirs communautaires et structures professionnelles. Sur les quelque 300 organismes constitués au plan de la Communauté européenne, environ 40 % sont des créations nouvelles. Les autres se sont formés à l'intérieur des groupements plus larges ou en sont issus. Il semble néanmoins que même dans ces cas, le poids des Communautés ait provoqué une restructuration des associations plus lâches dont la création a été suscitée par l'OECE et par le Conseil de l'Europe. On assiste, en effet, à un renforcement des sections à Six qui tendent à se donner une vie indépendante. Certes, dans ce processus, la commission a été souvent le moteur ou le soutien, en refusant de consulter les associations nationales, elle a même suscité des regroupements à Six. Mais il ne faut pas surestimer ses possibilités, car ces structures qui ne sont pas artificielles, ne peuvent subsister que si elles répondent à des besoins réels.

1. *Diversité*. Les formes d'organismes nationaux et leurs conceptions varient d'un pays à l'autre. Dans certains cas, on a regroupé

<sup>6</sup> Ces différents groupes sont à l'heure actuelle l'objet de quatre études générales:

*Die institutionalisierte Vertretung der Verbände in der EWG*. F. Fischer.

*Community Interest Groups and the EEC*. L'étude en cours de R. Price.

*Organisations professionnelles dans le processus d'intégration européenne*. K. Neunreither.

*Les groupes européens*. J. Meynaud et D. Sidjanski (Tome 1<sup>er</sup>: Groupes de promotion; Tome 2: 1. Groupements socio-économiques. 2. Groupes d'affaires) dont une esquisse a été publiée dans

*Science politique et intégration européenne*. Institut d'études européennes, Genève, 1965.

plusieurs associations nationales, dans d'autres, au contraire, on en a créé de nouvelles, mieux adaptées aux regroupements communautaires. Ainsi, par exemple, les organismes patronaux néerlandais ont-ils été amenés à instituer un comité de coordination au plan national à des fins de représentation et d'action dans le cadre de l'UNICE. Si les structures sont différentes (p. ex.: un seul syndicat en Allemagne, plusieurs dans d'autres pays), les mentalités et les habitudes le sont encore davantage. A ces différences s'ajoutent les différences de poids des diverses organisations qui rendent difficile l'équilibre interne des groupements communautaires. Y a-t-il une commune mesure entre le DGB et le syndicat français FO qui tous deux appartiennent à l'organisation à Six des syndicats libres ? Pour des raisons différentes, les forces patronales semblent mieux équilibrées dans l'UNICE. Une autre constatation générale s'impose: la puissance demeure l'apanage des groupements nationaux. Ce fait explique la fidélité de la plupart des organismes à la règle de l'unanimité. D'où aussi l'importance des dirigeants et du personnel permanent des appareils européens dont le nombre et la qualité peuvent, du moins en partie, contrebalancer le poids excessif de leurs membres.

La diversité entre structures et modalités au plan européen n'est pas moindre. Outre les catégories classiques – groupements centraux et fédérations par branches – les 300 organismes forment un réseau fort complexe: des groupements à Six dont certains tels les textiles constituent des groupes mixtes et d'autres tel le coton un groupe communautaire. Une entreprise nationale peut être membre de plusieurs fédérations nationales, voire d'une ou deux organisations centrales; de même une fédération nationale est souvent membre de plusieurs fédérations européennes; à leur tour les centrales nationales sont réunies dans les organisations faïtières européennes (UNICE, COPA, COCCEE). Ces liens se compliquent encore plus si l'on tient compte des dirigeants polyvalents qui exercent de multiples fonctions aux échelons différents. De plus, il existe des associations larges qui ont des sections à Six et à Sept (Orgalime) et des membres appartenant à six pays et à quelques autres pays (Angleterre, Suisse). Ces enchevêtrements proviennent surtout de la disparité entre groupes et produits: selon les centres de décision, les groupements ont tendance à se former à Six, à Sept sinon à l'échelle de l'OCDE; mais ces configurations ne recouvrent pas la dimension réelle des activités. De plus, les intérêts peuvent diverger selon les secteurs, les pays, la taille des entreprises, voire la pression des entreprises américaines. Enfin, ce terrain est d'autant plus difficile à explorer qu'il est en pleine évolution.

2. *Fonction.* D'abord la fonction de l'information ou d'assistance technique que remplit un organisme européen à l'égard de ses membres; il les tient informés des réalités communautaires et facilite leur adaptation. En même temps, il procède à un échange de ren-



seignements avec les institutions officielles et autres groupements. Ces contacts prennent parfois la forme de consultations au cours desquelles les groupes expriment leur avis. Qu'il s'agisse d'avis spontanés ou sollicités, cette technique oblige les groupes à prendre position sur diverses questions. De la sorte, ils contribuent à élaborer un consensus parmi leurs membres. D'où une nouvelle fonction : assurer l'homogénéité du groupe, forger un esprit de solidarité. Bref, travailler au rapprochement des groupes nationaux et à une prise de conscience européenne. Une manifestation de la solidarité s'est produite au sein du COPA lors de la grève du lait en France. Mais, cette solidarité «déclarative» n'a pas encore atteint le degré d'une solidarité active qui puisse, par exemple, donner lieu à une grève commune.

3. *Voies d'accès.* La thèse de Fischer est consacrée principalement à cet aspect. En s'inspirant de la pratique nationale, la commission a opté pour des contacts directs, nombreux et souvent pragmatiques avec les groupements socio-économiques. Elle n'a pas eu recours au système de reconnaissance tel qu'il est appliqué par l'Ecosoc ou le Conseil de l'Europe. Les voies d'accès sont plus ou moins institutionnalisées : Comité économique et social ainsi que divers comités consultatifs. Les procédures diffèrent selon les directions et dépendent à la fois des fonctions de chaque direction et de la nationalité de ses fonctionnaires.

Les groupes empruntent diverses voies : les canaux nationaux sont utilisés soit pour défendre leurs intérêts en cas de désaccord au plan communautaire, soit pour appuyer auprès des gouvernements une action commune définie au plan européen. En effet, on constate que les organismes européens n'ont la possibilité d'exercer une influence que lorsque les intérêts de leurs membres convergent. Dans ces conditions, deux voies européennes sont courantes : celle des fédérations pour des affaires spéciales, ou celle des fédérations et des organismes centraux pour des questions plus générales. Les unes et les autres se cantonnent, sauf exception, dans le domaine économique et social qui est du ressort des Communautés ou d'autres organisations européennes. Cependant, à l'exemple des expériences nationales, des entreprises ou groupes d'affaires géants optent pour des moyens directs ou passent par des groupements professionnels selon les besoins.

4. *Capacité d'influence.* Les considérations précédentes s'appliquent aussi aux problèmes que soulève la capacité d'influence. Lors de la définition des prix uniques des céréales, le Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) s'est trouvé paralysé par les divergences internes, laissant ainsi le champ libre aux pressions des organisations nationales. En gros, l'influence des groupements semble plus visible et réelle dans les domaines techniques : valeurs des dossiers, présentés aux organes communautaires, efforts de standardi-

sation, harmonisation des législations concernant l'alcool, etc.; en revanche, elle paraît négligeable au titre des grands secteurs de politique économique ou d'options fondamentales.

L'élaboration de la liste d'exceptions de la CEE pour les négociations Kennedy offre un exemple de consultations de groupes sous la forme de *hearings*. C'est un cas d'un intérêt exceptionnel dont l'analyse permettrait de quantifier le poids des groupes. Dès le début, la commission avait fixé l'ordre de grandeur des exceptions en se fondant sur des éléments objectifs et en tenant compte des exigences de ses partenaires de la négociation. Dans ces limites, les groupes ont pu, surtout lorsqu'ils défendaient une thèse unique, se tailler une tranche plus ou moins importante dans la liste d'exceptions, ou diminuer leur part dans les sacrifices à consentir. A cet effet, les fédérations ont exercé leur pression par l'intermédiaire de leurs membres sur les gouvernements nationaux pour que, au sein du Conseil, ils appuient leurs revendications et facilitent l'acceptation de la liste communautaire. Ce cas concret constitue un test de l'efficacité des groupes ainsi qu'un échantillon de leurs moyens d'actions.

En dernier lieu, les participants ont procédé à un échange de vues sur les syndicats et leur action européenne qui font l'objet d'une monographie de M<sup>lle</sup> Helga Kohnen.<sup>7</sup> Pourquoi les syndicats sont-ils moins actifs et moins solidaires au plan européen? Est-ce parce que le contenu des traités limite davantage leurs possibilités, alors qu'il accentue celles des groupes économiques? Ainsi, en réduisant les interventions publiques, le Traité de Rome a-t-il du même coup restreint l'intérêt des syndicats. Même le Fonds social intervient, non pas directement, mais par l'intermédiaire des États membres. Dans le contexte actuel, les syndicats ont établi des services européens dans leurs centrales nationales, créé des secrétariats communautaires et des organisations européennes. Malgré cet effort, ils n'ont pas réussi à mobiliser la base, ni à mettre sur pied un mécanisme commun de revendications ou d'action. Ils accusent de ce fait un retard par rapport aux groupes économiques qui disposent, eux, de pouvoirs de décision positifs dans la vie économique tant nationale qu'européenne.

En conclusion, les participants ont exprimé diverses suggestions. Les *approches*: l'étude des grandes catégories d'organismes socio-économiques et des principaux groupes d'affaires doit être prioritaire sans qu'il faille pour autant négliger les groupes de promotion ni les interférences entre ces divers types de groupes. Pour faciliter les travaux comparatifs, de telles études devraient retracer le portrait du groupe, tout en le situant dans le tableau des forces au niveau national et européen, et contenir l'analyse des attitudes à travers leur évolution, des dirigeants, des transformations structurelles, des relations avec d'autres groupes nationaux, européens et internationaux. Un

<sup>7</sup> Thèse en préparation à l'Institut d'études politiques de Paris.



élément important est la description des diverses voies d'accès et d'influence, notamment celles qui passent à travers des groupements européens, centraux ou spécialisés, aboutissant aux gouvernements ou institutions européens. Puis il faudra tenir compte de diverses considérations: de temps, avec des phases comparables; de dimension et de nombre, avec les différences entre grandes et petites ou moyennes entreprises; de secteur (général et spécialisé) d'effet, selon que l'intégration renforce l'organisation centrale ou les fédérations par branches; de profondeur, d'après le degré de pénétration des éléments européens dans les couches de dirigeants et de la base; de capacité d'influence. Enfin, quelques *suggestions de méthode* ont été retenues: les participants ont recommandé que les analyses de documents, de la presse, etc. soient complétées par des éléments quantitatifs, par une typologie des contacts, des moyens d'accès et d'actions, puis contrôlées grâce aux enquêtes sur le terrain et aux interviews. Ils ont rappelé à ce propos un des avantages de la science politique: la possibilité d'observer sur le vif et de contrôler par recoupements les résultats obtenus par des moyens différents.

Dans un deuxième temps, les participants ont souhaité que soit établie une bibliographie ainsi qu'une liste des travaux en cours. L'Institut de la Communauté européenne pour les études universitaires est particulièrement bien placé pour recueillir et tenir à jour cette documentation. Sur demande, il pourra en informer les chercheurs. D'autre part ils ont invité les services compétents des Communautés et des autres organisations européennes à dresser ou à compléter des catalogues des groupes de promotion et des organismes socio-économiques avec lesquels ils maintiennent des rapports.

Les participants ont été d'accord pour recommander certaines études: une *monographie* sur les dirigeants européens des organismes socio-économiques (par catégorie d'âge, par nationalité, formation, durée de leurs charges). Des *monographies* qui porteraient sur les grandes catégories d'organismes européens (UNICE, COPA, SIIC), sur le rôle de l'Eglise dans le mouvement européen; une carte selon les groupes et les produits, ainsi qu'une série d'*études sectorielles* (chimie, automobile, bière, textile, industries mécaniques) qui pourraient faire l'objet de travaux entrepris en commun par plusieurs chercheurs et instituts situés dans les différents pays. Des *analyses de cas*, dont la liste des exceptions pour la négociation Kennedy est un exemple type. Bref, ils ont exprimé le vœu que par diverses approches, les principales lacunes soient comblées. C'est dire que cette réunion n'a pas été seulement une confrontation des recherches en cours, mais aussi une invitation à multiplier et à diversifier les efforts d'investigation.

Le consensus a été complet sur la nécessité de coordination entre chercheurs et instituts et une meilleure information mutuelle. Dans cet esprit, les participants ont suggéré que des réunions à l'exemple



de celle de Bruxelles soient organisées périodiquement. Dans l'intervalle, des réunions spécialisées devraient avoir lieu pour permettre aux chercheurs de divers pays de confronter leurs méthodes et leurs résultats. Exemple: un groupe de travail pourrait réunir tous ceux qui étudient aux plans nationaux et européen les patronats ou les syndicats en relation avec l'intégration, quelques dirigeants des groupes analysés ainsi que des fonctionnaires d'organisations européennes et nationales directement concernées. Enfin, les participants sont convenus de tenter une expérience en commun: reconstituer les réactions et le comportement des groupes lors de la crise de la CEE ouverte le 30 juin 1965. Telles sont, résumées à grands traits, les principales observations et suggestions qui peuvent être retenues des deux jours de discussions fructueuses à Bruxelles.

## Des bourses pour les femmes

Par *Rosmarie Etter*

### *Une chance pour les femmes de 25 à 60 ans*

Cette chance est offerte par la *Fondation pour les bourses et autres aides aux femmes* créée à la fin de 1960 par la SAFFA. Cette exposition – qui a offert en 1958 un vaste panorama de la condition, du travail et des aspirations des femmes suisses – a laissé un bénéfice appréciable. Dans une proportion de 60 % il a été versé à cette fondation. L'an passé, cette dernière a accordé des bourses et des prêts à 26 femmes, réparties entre les activités suivantes: industrie: 4; enseignement: 5; domaine social: 7 (dont 5 assistantes sociales); professions libérales: 2 (1 théologienne et 1 notaire); soins: 1; vocations artistiques: 4; travail de bureau: 3. Ces montants ont totalisé 52 215 francs.

La fondation accorde des bourses et d'autres aides avant tout aux femmes veuves ou divorcées pour apprendre une profession, pour la réadaptation à une autre profession ou pour un stage de recyclage ou de perfectionnement professionnel dans l'activité exercée antérieurement.

Aux mêmes fins, des prestations peuvent être accordées aux femmes mariées contraintes par les circonstances de subvenir seules, ou de manière déterminante, à leur entretien ou à celui de la famille. Des aides peuvent être allouées également aux femmes célibataires lorsque le soutien qu'elles ont donné à des membres de leur famille les a empêchées d'acquérir une formation conforme à leurs capacités, ou encore lorsque de nouvelles obligations familiales ou des raisons de santé exigent un changement d'activité.